L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, MATIN, 14 AVRIL.

FEUILLETON.

LES FAUX MONNAYEURS AU XIXe SIECLE.

ROMAN PAR [illegible]

PREMIÈRE PARTIE.

FAMILLE DE BAURAIN.

L'INSTITUTRICE.—(Suite.)

—Clémence, dit la vicomtesse, tout de suite convaincue, pardonnez-moi.

Elle ouvrit ses bras, la jeune fille ne s'y jeta point.

—Vous n'avez pas compromis, dit-elle, une fille de votre caste, pas plus que M. le vicomte de Baurain n'a [illegible] violence [illegible] retirer, madame, demain j'irai demander à mes parents une place parmi eux, sur le droit à leur travail; [illegible] point.

—Vous avez le droit d'être dure, Clémence, dit la vicomtesse dont la voix était tremblante de larmes, mais vous m'avez fait bien mal.

—Je n'ai que lui pour me défendre, madame; Dieu me l'a donné, laissez-le-moi.

Elle sortit, et fut arrêtée à la porte par le bruit d'un sanglot, mais elle ne se retourna point.

La nuit fut employée par Clémence à faire ses malles, et sitôt le jour, elle prit la diligence pour Auxerre, où demeurait le marquis de Saint-Yves. Charles Depenty venait de partir, sans dire où il allait. Le marquis était mort, on l'avait mis en terre la veille; cela expliquait à la jeune fille le silence du valet de chambre.

Pendant qu'elle venait à Auxerre, Depeuty allait à S.... pour se rendre compte par lui-même de la situation et des raisons qui lui [illegible] préfet. Clémence [illegible] cela, écrivit quelques lignes pour l'instruire à son retour du lieu où elle se trouverait, et sans s'arrêter, se dirigea sur Paris.

Là, du moins, elle pouvait trouver un ami, et le courage lui revenait à la pensée de revoir Guillaume Lapointe.

Elle descendit à l'hôtel du *Drap d'Or*. Auprès de la mère Mathieu et de la charmante Alice, la jeune fille se trouvait presque en famille; elle s'y sentait du moins aussi à l'aise qu'avec de vieilles connaissances.

—Je ne me plaisais pas où j'étais, dit-elle simplement; je reviens auprès de vous jusqu'à ce que je trouve une autre place.

C'était si naturel qu'on ne la questionna point.

Il était rentré un peu de gaieté avec l'espérance à l'hôtel du *Drap d'Or*. Alice se croyait certaine de revoir Daniel; et elle avait déjà une cachette-trois cents francs à son service. On peut faire bien des choses avec trois cents francs, se disait-elle, et comme Sophie Trompeau, qu'elle voyait maintenant tous les jours, lui racontait sans cesse des histoires amoureux en butte à tant de dangers, malgré lesquels ils finissaient toujours par être unis, elle se disait: Ce sera comme cela pour nous.

Elle raconta à Clémence, qu'elle intéressa beaucoup, l'histoire de l'aveugle; l'institutrice voulut connaître tous les détails de cette affaire, qui la jeta dans un dédale de suppositions sans fin. Elle crut comme Alice à l'innocence des deux hommes, et se demanda: Mais alors, qu'est donc M. de Baurain?.... Sa haine avait un vaste champ à parcourir, et si un vague espoir luit à cette heure pour elle à l'horizon, ce fut celui de la vengeance. Pour Alice, elle se fit impénétrable, et ne lui montra que l'intérêt que prend toute femme à un récit romanesque.

Cet homme, aveugle par suite d'un crime, disait-il, et qui venait du nouveau monde réclamer à l'ancien une fortune et un nom, avait cru reconnaître la voix de la jeune fille. Serait-elle donc de sa famille? Et si il réussissait à démasquer le coupable, n'aurait-elle pas son tour, son heure de triomphe, sur ces orgueilleux criminels et leur protégée, cette belle fille sans cœur qui s'appelle Mathilde?

Tout cela tourbillonnait si bien dans l'esprit de l'institutrice, exalté déjà par les précédents événements, qu'elle en oublia Guillaume Lapointe.

Alice fut mandée dans l'après-midi chez le commissaire de police: elle s'y rendit sans la moindre inquiétude; elle avait compris que cet homme serait un ami pour l'innocent qu'il avait arrêté.

M. Samson la fit entrer dans son cabinet particulier, s'assura que tout était fermé, que nulle oreille indiscrète ne pouvait arriver jusque-là, et dit à la jeune fille:

—Je vais vous donner, mademoiselle une grande preuve de confiance.

—Je ne puis vous répondre qu'une chose, monsieur, c'est que vous ne le regretterez jamais.

—Nous sommes en face d'un mystère, sur lequel nous ne parviendrons peut-être pas à faire la lumière; il faut, pour agir, une excessive prudence, et surtout une grande discrétion. Vous allez donc, avant tout me faire une promesse qui aura la valeur d'un serment.

—Laquelle, monsieur?

—C'est que personne, [illegible] bien? personne [illegible] que je tenterai, si les [illegible] que je vous ferai.

—Je promettrai, et je ferai tout ce que vous voudrez, monsieur, si vous m'affirmez que vous avez en vue de sauver Pévegle.

—Je n'ai pas d'autre but, s'il est innocent.

—Oh! monsieur, j'en suis sûre.

—Et moi je l'espère. Alors vous consentez à devenir ma complice.

—De tout mon cœur.

—De votre côté, vous ne me cacherez rien.

Alice hésita.

—Est-ce que vous n'avez pas confiance?

—Oh! je vous crois, monsieur, je vous assure. Mais si par exemple je retrouvais un jour Daniel, je ne pourrais pourtant pas vous le livrer.

—Pourquoi?

—Vous le mettriez en prison comme son pauvre père.

—Pensez-vous que cet homme soit son père?

—Non, monsieur, mais il a pour lui l'affection et le respect d'un fils.

—Eh bien, je vous promets que je ne ferai pas arrêter votre fiancé, dit le commissaire en souriant, à moins que ce ne soit dans son intérêt, et dans ce cas je vous consulterai.

—Alors, monsieur, je promets tout ce que vous voudrez.

—Daniel lui-même, si vous le revoyez, ne saura rien?

—Je m'y engage.

—Alors même qu'il vous accuserait de défiance ou de toute autre chose?

—Je ne crains pas cela; il ne m'accusera point.

—Je vais partir, dit le magistrat; si, pendant mon absence, il arrivait quelque chose qui se rapportât à l'aveugle ou à M. Daniel, vous m'écririez.

—Où cela, monsieur?

—Poste restante, à Caen. Je vais à Falconville, et ne sais pas le temps que j'y resterai.

La surprise fit Alice muette.

—Vous comprenez l'importance de la discrétion en cette affaire?

—Oui, monsieur.

—De mon côté, si j'ai besoin de vous ici, je vous adresserai mes instructions.

—Soyez certain, monsieur, qu'elles seront exécutées.

—Je n'ai encore mis aucun agent dans la confidence de mes projets. Nous verrons au retour si j'ai besoin de l'un deux. Il ne faut pas nous faire d'illusions; nous aurons affaire à des adversaires puissants, et les juges de l'aveugle sont convaincus de sa culpabilité.

—Que seront les juges et la puissance des hommes si Dieu est avec nous, monsieur le commissaire?

Cette naïve confiance toucha le magistrat.

—Avez-vous des nouvelles de l'aveugle? demanda Alice.

—Son état est grave, il ne faut pas nous le dissimuler. Il est dans une maison de santé où je l'ai moi-même recommandé, où les soins ne lui manqueront pas. Le docteur Mesnel, qui est de mes amis, affirme cependant qu'il rendra cette condition aiguë à une folie calme; on guérit plus souvent la première que la seconde.

—S'il mourait, dit Alice avec angoisse, il ne resterait aucun moyen d'éclaircir tout cela.

—Il resterait Daniel, et comme vous le disiez tout à l'heure, Dieu!

—Oh! comme je vais le prier pendant votre absence.

Alice allait se retirer, elle s'arrêta.

—Vous avez un scrupule? demanda M. Samson.

—Que dirai-je à ma mère, monsieur; je n'ai pas l'habitude de la tromper. Elle ouvrira mes lettres [illegible].

—Mme Mathieu est la meilleure et la plus honnête des femmes; mais n'est-elle pas un peu [illegible]?

—Non, monsieur, quand il ne le faut pas.

—Je m'en rapporte à vous, mademoiselle, si vous [illegible] de la discrétion de Mme Mathieu, instruisez-la. Elle vous sera un excellent auxiliaire.

Lorsque Alice rentra, Clémence s'était retirée dans sa chambre avec Charles Depenty, qui n'avait pas perdu un instant, en trouvant à Auxerre la lettre de sa pupille, et la suivait de près à Paris.

N'ayant pu voir ni le préfet, ni sa femme, c'est par les domestiques qu'il avait appris en arrivant à S.... le départ subit de la jeune fille. Les airs mystérieux, les réticences, les sourires mauvais de tous gens l'impatientaient; Clémence n'était plus là, il n'avait pas besoin d'en savoir d'avantage, et repartit en toute hâte.

La lettre laissée pour lui par la jeune fille ne lui apprenait rien, sinon qu'il la trouverait à Paris, rue [illegible], à l'hôtel du *Drap d'Or*. Il y arriva [illegible].

Ces deux êtres, [illegible] [illegible] de l'amour, se [illegible] [illegible]. Depuis que Clémence [illegible] de ne pas aimer son père, [illegible] valet de chambre qu'il avait une fille; le [illegible] [illegible] dans sa vie, [illegible] [illegible].

De son côté, la jeune fille [illegible] [illegible] en cet homme [illegible] [illegible] de la confiance elle [illegible] [illegible].

vouement, et à celui de la vengeance, son bras. Elle n'avait que lui, mais il n'avait [illegible] côte à côte dans la vie, pour s'en soutenir dans [illegible] [illegible] de la route, si grande pour tous les deux.

Clémence ouvrit son âme; celui qui voulait être son père devait la comprendre. Elle lui dit ses souffrances et son orgueil, ses larmes et sa haine. Puis elle [illegible] [illegible] par [illegible] valet d'un autre monde, pour [illegible] ceux qu'elle ne connaît pas.

Le marquis de Saint-Yves avait laissé [illegible] francs de rente à son valet de chambre; avec cela et les économies qu'il avait faites, Depenty pouvait [illegible] [illegible] à Paris [illegible] [illegible] à la recherche de [illegible] [illegible] il avait juré [illegible].

—Vous, lui dit Clémence, laissez-moi vous donner ce nom, car je ne veux [illegible] que vous. Gardez-moi, je [illegible] votre fille, je vous aiderai [illegible] [illegible] [illegible]; je [illegible] [illegible] [illegible]. Mme Mathieu et sa fille, qui sont d'excellentes gens, me trouveront bien des élèves. Le travail ne m'effraie pas, et je ne [illegible] plus [illegible] en contact de ces gens qui [illegible] [illegible] [illegible].

—Venez, dit Charles Depenty, [illegible] [illegible].

Ils cherchèrent un local dans le quartier. Mme Mathieu aida à [illegible] fille dans son installation. Alice lui trouva des élèves, et Patricien parut moins sombre à tous ces gens, qu'une vague [illegible] [illegible].

On sera des amis de plus, dit [illegible] [illegible].

[illegible] avait ouvert son cœur à son père adoptif, à l'exception [illegible] où se cachait Guillaume Lapointe.

(A continuer.)

A nos Abonnés des Campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis [illegible] 1876, d'après la nouvelle [illegible] des Communes, le port de tous les journaux que nous adressons à nos abonnés de l'intérieur, [illegible] donc à ces derniers, à qui leur poste [illegible] le ne pourra plus rien réclamer, de [illegible] rembourser, ou de nous [illegible] même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois [illegible] l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

[illegible] de [illegible] que nos agents [illegible] dans ce [illegible] [illegible] ce montant additionnel et sans le [illegible] [illegible] en même temps que le prix d'abonnement.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMBS, à Donaldsonville, paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. FR. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.

M. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Bâton Rouge.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de Pointe-Coupée.

[illegible] LANDREAU, Maître-de-poste à [illegible] pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

M. DUPUY, Maître-de-poste à Mansura, Rabina des Avoyelles.

[illegible] MANDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

[illegible] BROUSSARD, à Lafayette, paroisse St-Landry.

[illegible] DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. ROGERS, [illegible] Maître-de-poste [illegible] Plaquemines, paroisse Terrebonne.

[illegible] GROSSET, à [illegible], paroisse [illegible]

P. DAMARE, [illegible]

VALERY THIBODEAUX, Pont-Bre[illegible]

A. DURIO, Assomption.

M. PERRETIN, Grand-Coteau.

ADRIEN GONSOULIN, Franco-Patrie.

A. BREAU, Vermillonville.

[illegible] CHEBI, Plaquemines (Cerville).

A. BOYER, Marseville (Avoyelles).

SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Pattle ville (Texas).

WM. HUDSON, à Jeanerette, [illegible] Mary.

EDGAR DELERY, Baie St. Louis, Miss.

Signal d'incendies, par Télégraphe

Les cloches d'alarme annoncent un incendie désignent le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups, indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 15 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 43, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 3 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 43.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Bienville.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Striblen et St-Denis.
14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magazin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
24 Marché Halles.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
28 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Pré
37 Coin Race et Magazine.
38 Coin Melpomene et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Ch
42 Case à pompe No. [illegible], rue Thalia.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
45 Coin Gaiennié et Nouvelle Levée.
46 Case à pompe No. 4, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Hope.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 13, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Ohio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
62 Coin Julia et Levée.
71 Pied de la rue Julia.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazine et Girod.
74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
81 Coin Canal et Camp.
82 Case à pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 18.
84 Coin Carondelet et Commune.
123 Coin Rempart et Canal.
124 Coin Rempart et Perdido.
125 Case à pompe No 14, rue Commune.
126 Workhouse, rue Girod.
128 Coin Commune et Rocheblave.
137 Coin Claiborne et Perdrix.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Police, H. & L. No. 4, rue du [illegible]
151 Canal à Robertson, Wood's Press.
152 Coin Bienville et [illegible]
153 Coin Derbigny et Conti.
154 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
156 Station de police, Place Jackson.
[illegible]

EXCURSION RÉGULIÈRE DU [illegible]

[illegible]

VAPEURS.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

[illegible]

[illegible] NEW YORK [illegible] directement

[illegible]

ARRANGEMENT D'HIVER.

[illegible]

Excursions régulières du dimanche

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Le beau steamer

[illegible]

G. M. SORIA.

[illegible]

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NEW EAST ABLE.

Capitaine E. SINNOT.

[illegible]

Départ, MERCREDI, [illegible] à 5 heures P.M.

[illegible]

VAPEURS.

LIGNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

[illegible]

A. K. MILLER & Co.

CHEMINS DE FER.

[illegible]

G. B. PAYNE.

BUREAUX DU NEW ORLEANS CITY RAILROAD COMPANY.

Au No. 124 de la rue du Canal.

Nouvelle-Orléans, 1er avril 1877.

—POUR LE LAC.—

A DATER d'aujourd'hui, un train partira de la ville pour le Lac [illegible]

C. C. LEWIS, Secrétaire.

Chemin de fer Pontchartrain.

[illegible]

D. B. ROBINSON, Directeur.

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

[illegible]

DÉPARTS. ARRIVÉES.

[illegible]

Great Jackson Route.

[illegible]

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

[illegible]

New Orleans & Mobile Rail-Road.

[illegible]

ASSURANCES.

Compagnie [illegible] de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Crescent Mutual Insurance Company.

[illegible]

Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans.

DIX-NEUVIÈME ETAT

[illegible]

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company.

[illegible]

Commercial Insurance Company of New-Orleans.

[illegible]

Société de Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Hibernia Insurance Company.

[illegible]

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL

Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protection Association.

[illegible]

A. G. SALAUN,
[illegible]
EUGENE F. GARCIA,
[illegible]
PAUL BLANC,
[illegible]
E. FORSTALL,
[illegible]

New Orleans Credit Foncier Association.

[illegible]

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

[illegible]

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane.

[illegible]

Avis aux Contribuables.

[illegible]

THE NEW ORLEANS BEE

[illegible]

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company.

[illegible]

STATE NATIONAL BANK.

[illegible]

Louisiana Savings Bank & Safe Deposit Company of New Orleans, La.

[illegible]

Mutual [illegible] Bank.

[illegible]

ASSURANCES.

Merchants' Mutual Insurance Company.

[illegible]

PAUL FOURCHY, President.

STATE OF LOUISIANA,

[illegible]

Factors' and Traders' Insurance Company.

[illegible]